

La première consiste en généralités historiques des applications de l'électrothérapie à la gynécologie et à l'obstétrique, description des appareils galvaniques et faradiques les plus usuels, et leur mode d'emploi.

La deuxième partie s'occupe des indications et des contre-indications thérapeutiques de l'électricité.

Au reste voici les conclusions de cet opuscule dont je ne veux pas priver mes lecteurs :

1°. L'électrisation localisée est un moyen de grande valeur ; elle devrait être beaucoup plus répandue qu'elle ne l'est actuellement.

2° Il n'est pas besoin de connaissances approfondies ni de l'expérience spéciale qu'ont les électrologistes pour employer cet agent avec sécurité et avantage, dans la pratique gynécologique.

3° Cet agent thérapeutique employé à propos et sur des indications correctes ne peut être dangereux.

4° Il ne doit être appliqué que dans les affections chroniques, et lorsqu'on se sert du courant galvanique, il ne doit produire aucune douleur.

5° Les cas dans lesquels le courant faradique est indiqué sont ceux dans lesquels prédomine l'insuffisance du développement ou le manque de tonicité des organes sexuels ; tel que développement imparfait de l'utérus et des ovaires ; superinvolution, subinvolution, aménorrhée, déplacements utérins, fibrômes interstitiels. Le courant faradique, par ses propriétés stimulantes et les contractions musculaires qu'il provoque, augmente l'activité nutritive et la vitalité des organes.

6° Le courant galvanique, au contraire, sera employé lorsqu'on voudra provoquer la résorption des produits adventifs résultant d'inflammations antérieures, lorsqu'on cherchera à atténuer les douleurs, que l'on voudra favoriser la restauration organique et quelquefois comme caustique. Le courant galvanique subitement interrompu excite aussi les contractions musculaires.

7° La persévérance dans le traitement est une condition essentielle du succès.

8° Les plegmasies aiguës et subaiguës contre-indiquent généralement le traitement local par l'électricité.

9° Les conditions pathologiques dans lesquelles l'électricité manifeste son action sont celles dans lesquelles les autres traitements ont été employés sans succès, ou n'ont pu être supportés par les malades.

10° Dans les affections organiques, la guérison permanente, ou le retour absolu à l'état normal peut ne pas être complètement obtenu par l'électricité, mais la douleur est considérablement soulagée. On a des améliorations temporaires, et ces heureux résultats sont obtenus